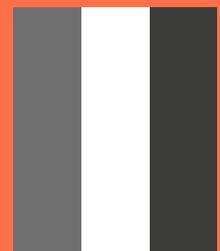


33 établissements



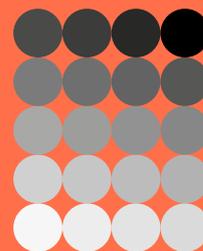
des diplômes à bac + 3
et au grade de master



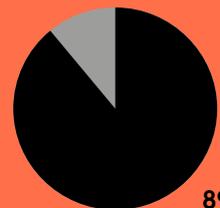
des diplômes d'État
de professeur



admission
sur concours



3 700 étudiants



89 %
taux d'emploi à 3 années
du diplôme

spectacle vivant

musique, danse, théâtre, cirque,
marionnettes, arts de la rue



CNSAD © Ch. Raynaud de Lage



Académie Fratellini © Julie Carretier-Cohen



CNSMDP © Ferrante Ferranti



Le Pont Supérieur © Ernest S Mandap

Les métiers du spectacle vivant

Le spectacle vivant est un univers riche de parcours, de carrières et de perspectives. La musique, la danse, le théâtre, les arts du cirque, l'art de la marionnette, les arts de la rue et les métiers techniques constituent autant d'opportunités pour ceux qui les pratiquent de s'affirmer comme de véritables professionnels qu'ils soient artistes, cadres, techniciens, chargé(e)s de communication ou spécialistes dans des métiers rares tels que régisseur d'orchestre, compositeur pour l'image, notateur du mouvement, plumassier, perruquier ou encore posticheur.

Le spectacle vivant comporte **plus de 250 métiers**. Il est composé d'une mosaïque d'entreprises aux activités diverses (création, production, diffusion, accueil de spectacles, prestations de services). La cohabitation entre le secteur privé et les acteurs publics, bien qu'ayant des logiques économiques différentes, nourrit de nombreuses interactions.

Les formations et les diplômes

Les écoles supérieures relevant du ministère de la Culture accompagnent vers les métiers du spectacle vivant des étudiants à la vocation affirmée, qui ont généralement suivi au préalable un « enseignement spécialisé ».

L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

L'enseignement spécialisé assure l'éveil, l'initiation, puis l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome. Il est non seulement destiné à la sensibilisation et à la formation des amateurs, mais aussi à la formation préparatoire à l'enseignement supérieur artistique.

Dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre, l'enseignement spécialisé est dispensé au sein d'un réseau de conservatoires classés par l'État sur lesquels le ministère de la Culture exerce un contrôle pédagogique : conservatoires à rayonnement régional (établissements proposant l'enseignement des trois disciplines précitées), conservatoires à rayonnement départemental (deux disciplines enseignées) et conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal (une discipline enseignée). **Les formations préparatoires à l'enseignement supérieur** que délivrent ces conservatoires sont en cours de modification

pour permettre aux élèves éligibles de bénéficier du statut d'étudiant (accès aux bourses sur critères sociaux, sécurité sociale étudiante, logement étudiant, etc.).

Dans les domaines du cirque, des marionnettes, des arts de la rue ou des techniques du spectacle, l'enseignement spécialisé est dispensé au sein de structures dites préprofessionnelles.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de la Culture forment essentiellement des **interprètes**, des **enseignants** et des **techniciens** du spectacle au sens large. Les formations qu'ils dispensent conduisent le plus souvent aux diplômes ci-après. Les conditions d'accès et les cursus d'études varient selon les établissements et les spécialités.

– **Diplôme national supérieur professionnel (DNSP)** d'artiste-interprète : musicien, comédien, danseur, artiste de cirque, acteur-marionnettiste. Le DNSP est intégré dans le schéma européen de l'enseignement supérieur (Licence-Master-Doctorat), il s'obtient conjointement avec une licence délivrée par une université, et est inscrit au niveau 6 du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Il peut être obtenu par la voie de la formation initiale et continue, par la voie de l'apprentissage et par la validation des acquis de l'expérience.

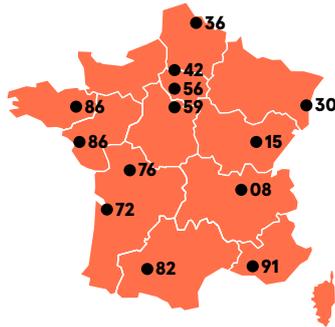
– **Diplômes d'enseignant : diplôme d'État (DE)** de professeur de musique, de professeur de danse, de professeur de théâtre ou de professeur de cirque, et **Certificat d'aptitude (CA)** aux fonctions de professeur de musique, de danse, d'art dramatique et de directeur d'établissements d'enseignement artistique. Les DE et CA sont en cours de réévaluation. Cette réévaluation est finalisée pour le DE de professeur de cirque, le DE et le CA de professeur de musique, et pour le CA de professeur de danse. Elle est aussi finalisée pour le CA aux fonctions de professeur d'art dramatique et le CA aux fonctions de directeur d'établissement d'enseignement artistique.

– **Diplômes d'établissement**, dont les diplômes des conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon, notamment délivrés dans le domaine de la musique à l'issue d'un cursus de 5 années d'études (2^e cycle d'enseignement supérieur) et reconnus depuis 2010, par le ministère chargé de l'enseignement supérieur, comme conférant le **grade de master** à ses titulaires.

1 ^{er} CYCLE	2 ^e CYCLE	3 ^e CYCLE
DNSP de musicien	Diplômes des CNSMD Paris et Lyon, grade de master	Cycle doctoral en lien avec une université (CNSMD de Paris et de Lyon)
DE de professeur de musique	CA de professeur de musique	
DNSP de danseur	Diplôme du CNSMD Paris	Cycle doctoral en lien avec une université (CNSAD)
DE de professeur de danse	CA de professeur de danse	
DNSP de comédien		
DE de professeur de théâtre	CA de professeur d'art dramatique	
DNSP d'artiste de cirque		
DE de professeur de cirque		
DNSP d'acteur marionnettiste		
	CA de directeur d'établissement d'enseignement artistique	

La formation des musiciens interprètes

Les études s'effectuent dans l'un des deux conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse, ou dans l'un des autres établissements accrédités par le ministère de la Culture.



Les Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse (CNSMD) de Paris et de Lyon

CONDITIONS D'ADMISSION

Le recrutement s'effectue sur concours à des âges variables en fonction de la formation choisie. Des modalités sont prévues pour accueillir les étudiants plus jeunes et particulièrement brillants.

CURSUS ET DIPLÔMES

1^{er} CYCLE (3 ANS)

Ce cycle conduit au **diplôme national supérieur professionnel (DNSP) de musicien**, qui se décline en **trois spécialités** : instrumentiste/chanteur, direction d'ensembles vocaux et instrumentaux, métiers de la création musicale. La préparation de ce diplôme est associée pour les étudiants qui le souhaitent à celle d'une **licence** délivrée respectivement par les universités Paris Sorbonne et Lumière Lyon 2.

Un parcours est ouvert aux étudiants inscrits en DNSP de musicien, qui leur permet d'obtenir parallèlement le **diplôme d'État de professeur de musique**. (► p. 45)

Le **CNSMD de Lyon** délivre aussi un diplôme d'établissement de 1^{er} cycle, intitulé **bachelor de culture musicale**. Ce parcours peut être associé, comme pour le DNSP, à une licence de l'université Lyon 2 et au DE de professeur de musique.

2^e CYCLE (2 ANS)

Au **CNSMD de Paris**, le 2^e cycle offre **cinq spécialités** distinctes : interprètes de la musique, écriture et composition, musicologie, métiers du son, pédagogie. Il conduit à l'obtention d'un diplôme d'établissement qui confère le **grade de master** à ses titulaires.

(► voir aussi le diplôme de musicien-ingénieur du son, p. 59)

Au **CNSMD de Lyon**, le 2^e cycle offre **six spécialités** : instrumentiste et chanteur, chef d'ensembles vocaux, musique de chambre, métiers de la création musicale, culture musicale, pédagogie et formation à l'enseignement de la musique. Ce second cycle supérieur conduit à un diplôme conférant le **grade de master** pour chacune des spécialités.

Dans le cadre de ce diplôme, existe un **parcours international CoPeCo** (Contemporary Performance and Composition). Cette formation itinérante est portée par le CNSMD de Lyon et trois autres

établissements supérieurs européens : Eesti Muusika- ja Teatriakadeemia à Tallinn (Estonie), Hochschule für Musik und Theater Hamburg (Allemagne), Kungliga Musikhögskolan i Stockholm (Suède). Elle réunit de jeunes artistes d'horizons différents mais aux profils complémentaires (compositeurs, interprètes, profils hybrides).

(► voir aussi le nouveau parcours international InMICS pour les compositeurs de musique à l'image, p. 59)

3^e CYCLE (3 ANS)

Le cycle doctoral est ouvert aux étudiants en musique titulaires d'un diplôme de 2^e cycle supérieur ou d'un master d'un des deux CNSMD, ou d'un établissement d'enseignement supérieur de la musique étranger. Il permet à l'étudiant d'associer à sa recherche un parcours artistique d'excellence.

Au **CNSMD de Paris**, le **doctorat** est délivré après une formation conjointe avec l'université Paris-Sorbonne pour les interprètes, ou avec l'université Paris Sciences et Lettres, dans le cadre du programme doctoral Science Arts Création Recherche (SACRe), pour les compositeurs.

Au **CNSMD de Lyon**, le **doctorat** de musique « Recherche et pratique » est délivré après une formation conjointe avec l'école doctorale Lettres, Langues, Linguistique et Arts (ED 484 3LA - universités de Lyon, de Saint-Étienne et ENS Lyon). La rédaction d'une thèse est complétée par un récital ou une production en scène des travaux effectués, devant un jury commun aux deux établissements.

LA RECHERCHE

Au **CNSMD de Paris**, tous les enseignements intègrent de façon systématique la pratique de la recherche dont l'une des composantes est la réalisation d'un travail écrit par l'étudiant, basé sur un sujet de son choix qui relie son activité de recherche et sa pratique artistique.

Au **CNSMD de Lyon**, la recherche est préparée dès la fin du 1^{er} cycle (initiation à la recherche, méthodologie) et mise en application dans les 2^e (mémoire) et 3^e cycles (doctorat « Recherche et pratique »). Les séminaires de recherche permettent aux étudiants et aux enseignants-chercheurs d'expliquer publiquement leur démarche artistique tout en l'illustrant musicalement par la pratique.

FORMATIONS POST-MASTER

Le **CNSMD de Paris** propose d'autres cursus :

– une formation conduisant, en 1 ou 2 ans, au **diplôme de composition de musique à l'image** (► p. 59) ;

– une formation conduisant, en 1 ou 2 ans, au **diplôme d'artiste interprète**.

Le **CNSMD de Lyon** propose une formation professionnalisante conduisant en quatre semestres à un **Artist Diploma**, sur projet artistique.

RELATIONS INTERNATIONALES

Au **CNSMD de Paris**, les programmes d'échanges internationaux sont ancrés dans le projet pédagogique. Ce conservatoire a tissé des liens avec de nombreux établissements partenaires en Europe, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud pour donner aux étudiants et aux enseignants une expérience d'études, de recherche ou d'enseignement à l'étranger. Ces partenariats se déroulent dans le cadre du programme Erasmus +, du Programme de mobilité suisse-européen ou de conventions bilatérales.

Le **CNSMD de Lyon** a tissé au cours des dix dernières années un réseau avec de nombreux établissements partenaires dans le monde, dont 30 % germanophone. Chaque année, il accueille un grand nombre d'étudiants et d'enseignants étrangers en mobilité.

Par ailleurs le conservatoire participe à des projets internationaux, comme Transcultural Confluence avec les conservatoires d'Aarhus (Danemark) et de Bamako (Mali), et tisse des relations privilégiées avec la faculté de Musique de l'université de Montréal, la Thornton School of Music de l'University of Southern California, Taipei National University of the Arts (TNUA, Taïwan), l'Académie de musique Gnessin à Moscou (Russie), le ministère de la Colombie...

●56 Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

209, avenue Jean Jaurès

75019 Paris

Tél. : 01 40 40 45 45

www.conservatoiredeparis.fr

●08 Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon

3, quai Chauveau

69266 Lyon Cedex 09

Tél. : 04 72 19 26 26

www.cnsmd-lyon.fr

LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ACCRÉDITÉS EN VUE DE LA DÉLIVRANCE DU DNSP DE MUSICIEN

Nota bene : l'habilitation à délivrer le DNSP étant régulièrement renouvelée, la liste de ces établissements est susceptible de modifications.

●15 École supérieure de musique

Bourgogne Franche-Comté

36-38, rue Chabot-Charny

21000 Dijon

Tél. : 03 80 58 98 90

www.esmbourgognefranchecomte.fr

●30 Haute école des arts du Rhin (HEAR) –

Académie supérieure de musique de Strasbourg

1, place Dauphine

67076 Strasbourg Cedex

Tél. : 03 88 43 67 96

www.hear.fr/musique/

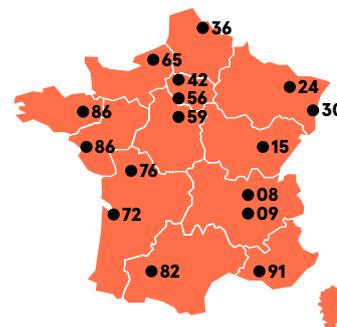
La formation des professeurs de musique

Les enseignants, titulaires d'un diplôme d'État (DE) ou d'un certificat d'aptitude (CA) de professeur de musique, ainsi que les musiciens-intervenants en milieu scolaire, titulaires d'un diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI), jouent un rôle important dans la transmission, l'enseignement des arts et la sensibilisation du plus grand nombre. En vue de garantir la qualité du service public de l'enseignement des arts dans le cadre des réglementations en vigueur, le ministère de la Culture soutient leur formation par l'intermédiaire des établissements d'enseignement supérieur listés ci-dessous.

LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ACCRÉDITÉS EN VUE DE LA DÉLIVRANCE DU DIPLÔME D'ÉTAT (DE) DE PROFESSEUR DE MUSIQUE

Ces établissements proposent des parcours de formation articulés entre le DE de professeur de musique et le diplôme national supérieur professionnel (DNSP) de musicien, permettant aux étudiants d'obtenir les deux diplômes au sein d'un même cursus d'études. Ils ont également en charge la mise en œuvre de l'accès au DE de professeur de musique par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Nota bene : l'habilitation à délivrer le DE étant régulièrement renouvelée, la liste de ces établissements est susceptible de modifications.



●36 École supérieure musique et danse (ESMD) Hauts-de-France – Lille

Rue Alphonse-Colas
59000 Lille
Tél. : 03 28 36 67 94
www.esmd.fr

●42 Pôle d'enseignement supérieur de la musique Seine-Saint-Denis – Pôle Sup'93

41, avenue Gabriel-Péri
93120 La Courneuve
Tél. : 01 43 11 25 05
www.polesup93.fr

●59 Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB)

14, rue de Madrid
75008 Paris
Tél. : 01 44 90 78 08
www.pspbb.fr

●72 Pôle d'enseignement supérieur musique et danse de Bordeaux Aquitaine (PESMD Bordeaux Aquitaine)

19, rue Monthyon
33800 Bordeaux
Tél. : 05 56 91 36 84
www.pesmd-bordeaux-aquitaine.com

●76 Pôle Aliénor, Centre d'études supérieures musique et danse (CESMD) de Poitou-Charentes

10, rue de la Tête-Noire
86001 Poitiers Cedex 01
Tél. : 05 49 60 21 79
www.polealienor.eu

●82 Institut supérieur des arts de Toulouse (ISDAT)

37, rue de Metz
31000 Toulouse
Tél. : 05 34 30 43 64
www.isdat.fr

●86 Le Pont supérieur – Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne Pays de la Loire

- Administration :
4 bis, rue Gaëtan-Rondeau
44200 Nantes
Tél. : 02 40 89 90 50
- Département musique :
74 rue de Paris
35000 Rennes
Tél. : 02 30 96 20 10
www.lepontsuperieur.eu

●91 Institut d'enseignement supérieur de la musique (IESM) Europe et Méditerranée

380, avenue Wolfgang-Amadeus-Mozart
13100 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 60 43 40
www.iesm.fr

●42 Pôle d'enseignement supérieur de la musique Seine-Saint-Denis Île-de-France – Pôle sup'93

41, avenue Gabriel-Péri
93120 La Courneuve
Tél. : 01 43 11 25 05
www.polesup93.fr

●56 Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

209, avenue Jean-Jaurès – 75019 Paris
Tél. : 01 40 40 45 45
www.conservatoiredeparis.fr

●59 Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB)

14, rue de Madrid – 75008 Paris
Tél. : 01 44 90 78 08
www.pspbb.fr

●65 CEFEDEM de Normandie

ESPE de Rouen – 2, rue du Tronquet
76130 Mont-Saint-Aignan
Tél. : 02 32 76 07 08
https://cefedem-normandie.fr

●72 Pôle d'enseignement supérieur de la musique et de la danse (PESMD) de Bordeaux Aquitaine

19, rue Monthyon – 33800 Bordeaux
Tél. : 05 56 91 36 84
www.pesmd-bordeaux-aquitaine.com

●76 Pôle Aliénor, Centre d'études supérieures de musique et de danse (CESMD) de Poitou-Charentes

10, rue de la Tête-Noire
86001 Poitiers Cedex 01
Tél. : 05 49 60 59 34
www.polealienor.eu

●82 Institut supérieur des arts de Toulouse (ISDAT)

37, rue de Metz – 31000 Toulouse
Tél. : 05 34 30 43 64
www.isdat.fr

●86 Le Pont supérieur – Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne Pays de la Loire

- Administration :
4 bis, rue Gaëtan-Rondeau – 44200 Nantes
Tél. : 02 40 89 90 50
- Département musique :
74 rue de Paris – 35000 Rennes
Tél. : 02 30 96 20 10
www.lepontsuperieur.eu

●91 Institut d'enseignement supérieur de la musique (IESM) Europe et Méditerranée

380, avenue Wolfgang-Amadeus-Mozart
13100 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 60 43 40
www.iesm.fr

●36 École supérieure musique et danse (ESMD) Hauts-de-France – Lille

Rue Alphonse-Colas
59000 Lille
Tél. : 03 28 36 67 94
www.esmd.fr

●24 École supérieure des arts de Lorraine (ESAL) – pôle musique et danse

2, rue de Paradis – BP 24081
57000 Metz Cedex 1
Tél. : 03 87 74 28 38
www.cefedem-lorraine.fr

●30 Haute école des arts du Rhin (HEAR) Académie supérieure de musique

1, place Dauphine
67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 43 67 96
www.hear.fr/musique/

●09 CEFEDEM Auvergne Rhône-Alpes

14, rue Palais Grillet – BP 2024
69226 Lyon Cedex 02
Tél. : 04 78 38 40 00
www.cefedem-aura.org

●08 Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon

3, quai Chauveau – 69266 Lyon Cedex 09
Tél. : 04 72 19 26 26
www.cnsmd-lyon.fr

●15 École supérieure de musique Bourgogne Franche-Comté

36-38, rue Chabot-Charny – 21000 Dijon
Tél. : 03 80 58 98 90
www.esmbourgognefranchecomte.fr

LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ACCRÉDITÉS EN VUE DE LA DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE PROFESSEUR DE MUSIQUE

●08 **Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon**
3, quai Chauveau
69266 Lyon Cedex 09
Tél.: 04 72 19 26 26
www.cnsmd-lyon.fr

●56 **Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris**
209, avenue Jean-Jaurès
75019 Paris
Tél.: 01 40 40 45 45
www.conservatoiredeparis.fr

LES CENTRES DE FORMATION DES MUSICIENS-INTERVENANTS (CFMI) INTÉGRÉS AUX UNIVERSITÉS

La formation au diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI, diplôme de niveau 6) est dispensée dans neuf centres, tous rattachés à une université et co-financés par le ministère de la Culture et le ministère chargé de l'enseignement supérieur.

CFMI de l'université Lille 3
Domaine universitaire du Pont de Bois
Rue du Barreau – BP 60149
59653 Villeneuve-d'Ascq Cedex
Tél.: 03 20 41 73 11
<http://cfmi.formation.univ-lille3.fr>

CFMI de l'université Lyon 2
95, boulevard Pinel
69677 Bron Cedex
Tél.: 04 78 29 07 21
<http://lesla.univ-lyon2.fr/centre-de-formation-de-musiciens-intervenant-a-l-ecole-591495.kjsp>

CFMI de l'université Paris Sud 11
91405 Orsay Cedex
Tél.: 01 69 15 62 80
www.cfmi.u-psud.fr

CFMI de l'université de Poitiers
Pavillon universitaire Musique et Danse
15, rue Guillaume VII le Troubadour
Bât. E08 – TSA 81118
86073 Poitiers Cedex
Tél.: 05 49 45 41 24
<http://sha.univ-poitiers.fr/cfmi>

CFMI de l'université Rennes 2
Place du Recteur-Henri-Le-Moal
CS 24307
35043 Rennes Cedex
Tél.: 02 99 14 20 22
www.uhb.fr/cfmi

CFMI de l'université de Strasbourg
Université Marc-Bloch
1, rue Froelich – BP 20186
67604 Sélestat Cedex
Tél.: 03 68 85 73 80
www.cfmi.unistra.fr

Institut de formation des musiciens intervenants de l'université Toulouse Jean Jaurès
5, allée Antonio-Machado
31000 Toulouse Cedex 9
Tél.: 05 61 50 45 43
<http://ifmi.univ-tlse2.fr/>

CFMI de l'université de Tours La Charmoise
7, rue Inglessi
37230 Fondettes
Tél.: 02 47 36 77 40
<https://cfmi.univ-tours.fr/>

CFMI de l'université Aix-Marseille
2, avenue Jules Isaac
13626 Aix-en-Provence cedex 1
Tél.: 04 13 55 32 40
<https://cfmi.univ-amu.fr>

Le Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD)

Établissement d'enseignement supérieur placé sous la tutelle du ministère de la Culture, le CNSAD a pour mission principale de dispenser un enseignement spécialisé de l'art dramatique. Cet enseignement comprend les connaissances théoriques et la maîtrise pratique nécessaires à l'exercice du métier de comédien. Riche d'une expérience de deux siècles, le CNSAD est profondément ancré dans la vie théâtrale et culturelle française. Son programme pédagogique, ouvert à des démarches artistiques et à des esthétiques variées, est en constante évolution, notamment grâce au renouvellement fréquent et à la personnalité des enseignants – artistes en activité et professionnels reconnus dans leur domaine – et aux collaborations avec d'autres écoles d'art, françaises et étrangères. Le CNSAD est associé à l'université Paris Sciences et Lettres (PSL).

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission se fait par concours. Les candidats doivent être âgés de plus de 18 ans et moins de 26 ans. Ils doivent détenir le Baccalauréat (dispenses possibles) et justifier d'une formation théâtrale intensive suivie avec assiduité pendant au moins une année scolaire. Chaque promotion compte **30 étudiants**.

CURSUS ET DIPLÔMES

1^{er} CYCLE (3 ANS)

La formation des comédiens en trois années se caractérise par une exigence technique et artistique de haut niveau, par un mouvement progressif vers l'autonomie et la liberté, et par un encouragement à une créativité aux prises avec les réalités du monde et son évolution.

La 1^{re} année est consacrée à l'acquisition et au renforcement des fondamentaux du métier d'acteur, essentiellement dans le cadre de cours hebdomadaires.

La 2^e année est divisée en deux semestres distincts : l'un est consacré à l'organisation de master class intensives et d'échanges internationaux d'envergure, l'autre a pour majeure les cours d'interprétation qui conduisent aux ateliers publics « Journées de juin ».

La 3^e année est essentiellement tournée vers la création, dans le cadre d'ateliers dirigés par des artistes invités ou des professeurs de l'école et réalisés dans le temps et les conditions d'une production professionnelle. Ces ateliers donnent lieu à des présentations publiques.

CYCLE « JOUER ET METTRE EN SCÈNE » (2 ANS)

Nouvelle proposition pédagogique à l'attention des élèves comédiens, le cursus « Jouer et mettre en scène » est proposé à un nombre restreint de comédiens. Il se déroule en parallèle du programme pédagogique de la 3^e année de 1^{er} cycle et lors d'une 4^e année comportant un ou plusieurs stages professionnels en France et à l'étranger.

L'École supérieure d'art dramatique du théâtre national de Strasbourg (TNS)

La particularité de cette école est d'être indissociable du théâtre national de Strasbourg, établissement public sous tutelle du ministère de la Culture. Sa logique pédagogique est celle de l'**interdisciplinarité** : elle forme au sein d'une même promotion des acteurs, des dramaturges, des metteurs en scène, des régisseurs-créateurs et des scénographes-costumiers.

– **Conditions d'admission.** Les élèves sont recrutés par concours deux années sur trois. Le prochain recrutement se déroulera en 2020, les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 25 octobre 2019. Chaque groupe comprend en moyenne **25 élèves** : 12 en section jeu, 6 en section régie-création, 4 en section scénographie-costumes et 3 en section dramaturgie-mise en scène.

– **Cursus et diplômes.** La scolarité dure **3 ans**. Elle fait alterner ou combine des cours hebdomadaires et des périodes intensives d'ateliers dirigés par un intervenant. La particularité de ces ateliers est de former simultanément par un travail théâtral commun les élèves de toutes les sections, amenés à participer ensemble, tout au long de leur scolarité, à une dizaine de projets artistiques très différents qui leur donnent l'occasion d'expérimenter ce que sera leur place dans la création d'un spectacle.

L'École du TNS délivre le **diplôme national supérieur professionnel (DNSP) de comédien**.

Dans le cadre d'un **partenariat avec l'université Paris-Ouest Nanterre La Défense**, un parcours « Théâtre-Pratique de la scène » permet également la délivrance d'une **licence** et d'un **master**.

● **29 École supérieure d'art dramatique du théâtre national de Strasbourg (TNS)**
1, avenue de la Marseillaise
67005 Strasbourg CS 40184
Tél. : 03 88 24 88 08/59
www.tns.fr

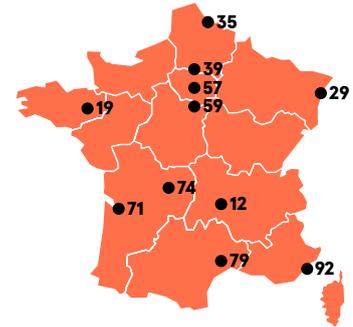
LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ACCRÉDITÉS EN VUE DE LA DÉLIVRANCE DU DNSP DE COMÉDIEN

L'enseignement supérieur du théâtre s'appuie également sur un réseau de dix écoles habilitées à délivrer le **DNSP de comédien** en lien avec une **licence** délivrée par une université partenaire.

● **12 École de la Comédie de Saint-Étienne**
7, avenue Émile-Loubet
42048 Saint-Étienne Cedex 1
Tél. : 04 77 25 14 14
www.lacomédie.fr

● **19 École supérieure d'art dramatique du Théâtre national de Bretagne**
1, rue Saint-Hélier – 35040 Rennes Cedex
Tél. : 02 99 31 55 33
www.t-n-b.fr

● **35 École professionnelle supérieure d'art dramatique du Nord-Pas-de-Calais**
23-25, rue de Bergues – 59000 Lille
Tél. : 03 20 00 72 64
www.epsad.fr



● **39 Le Studio-ESCA (école supérieure de comédiens par l'alternance)**
3, rue Edmond Fantin – 92600 Asnières
Tél. : 01 47 90 71 51
www.studio-asnieres.com

● **59 Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt / École supérieure d'art dramatique de Paris**
Forum des Halles – 12, place Carrée
75001 Paris
Tél. : 01 40 13 86 25
www.pspbb.fr
www.esadparis.fr

● **71 École supérieure de théâtre Bordeaux Aquitaine**
Place Renaudel – BP 7 – 33032 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 33 36 76
www.tnba.org/estba

● **74 L'Académie de l'Union, école supérieure professionnelle de théâtre du Limousin**
Le Mazeau – 87480 Saint-Priest-Taurion
Tél. : 05 55 37 93 93
www.academietheatrelimoges.com

● **79 École supérieure d'art dramatique de Montpellier**
Maison Louis-Jouvet
19, rue Lallemand
34000 Montpellier
Tél. : 04 67 60 05 40
www.ensad-montpellier.fr

● **92 École régionale d'acteurs de Cannes et Marseille**
68, avenue du Petit-Juas
06400 Cannes
Tél. : 04 93 38 73 30
<http://eracm.fr>

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE (ENSATT)

Cette école est un établissement public sous tutelle du ministère chargé de l'Enseignement supérieur. Elle forme des acteurs, scénographes, costumiers, concepteurs lumière, concepteurs son, écrivains dramaturges, directeurs techniques, metteurs en scène et administrateurs du spectacle vivant. (► p. 51)

● **École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT)**
4, rue Sœur-Bouvier
69322 Lyon Cedex 05
Tél. : 04 78 15 05 05
www.ensatt.fr

CYCLE DOCTORAL (3 ANS)

Dans le cadre du **programme doctoral SACRe** (Sciences, Arts, Création, Recherche) de l'université Paris Sciences et Lettres, le CNSAD propose un 3^e cycle de recherche-création. Ce cursus comprend l'accompagnement des projets menés par les artistes-chercheurs au sein du Conservatoire ainsi qu'une formation mutualisée SACRe où sont explorées les relations création/recherche/arts/sciences. Les premières soutenances de doctorants du CNSAD se sont tenues en décembre 2016.

RELATIONS INTERNATIONALES

Des partenariats internationaux permettent aux **élèves de 2^e année** de passer **trois à six semaines** dans une école supérieure d'art dramatique à l'étranger et de participer à des festivals de théâtre européens. Le CNSAD accueille également chaque année, sur dossier ou dans le cadre d'accords Erasmus, quelques étudiants étrangers qui intègrent le cursus de la 2^e année d'études pour un ou deux semestres.

FORMATION DIPLÔMANTE AIMS

À l'initiative et avec le soutien des Fondations Edmond de Rothschild, cinq grandes écoles nationales supérieures d'art de Paris (CNSAD, CNSMD, ENSAD, ENSBA et La Femis) se sont associées pour créer à la rentrée 2016 une formation post-diplôme d'**artiste intervenant en milieu scolaire (AIMS)**, dans le cadre d'une résidence d'artiste. Ce programme constitue une 4^e année de formation diplômante. Il est sanctionné par un diplôme d'établissement.

Il a pour objectif de former de jeunes artistes à l'intervention en milieu scolaire tout en leur permettant de développer leur pratique artistique personnelle. Chaque résident sélectionné bénéficie d'une bourse attribuée par les Fondations Edmond de Rothschild. Un élève est sélectionné chaque année.

● **57 Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD)**
2 bis, rue du Conservatoire
75009 Paris
Tél. : 01 42 46 12 91
www.cnsad.fr

La formation des danseurs interprètes

Les Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse (CNSMD) de Paris et de Lyon

CONDITIONS D'ADMISSION

Le recrutement s'effectue sur concours, à des âges variables allant de 14 à 23 ans, en fonction de la formation choisie (danse classique ou contemporaine, entrée en premier cycle ou en second cycle, notateur du mouvement).

CURSUS ET DIPLÔMES

En danse classique et en danse contemporaine, un **cycle préparatoire** d'une année précède l'accès au cursus de 1^{er} cycle.

La formation de 1^{er} cycle, d'une durée de trois ans, prépare au **diplôme national supérieur professionnel (DNSP) de danseur**.

Tout au long du cursus et de l'année, des temps de pratique de la scène sont intégrés au sein de la formation du danseur dans l'objectif de favoriser une insertion professionnelle rapide et durable.

Au **CNSMD de Paris**, les étudiants qui le souhaitent peuvent également valider, en 1^{er} cycle, certaines UE qui s'intègrent dans une **licence Arts du spectacle-Danse**, dans le cadre du partenariat avec l'université Paris 8.

Ce conservatoire propose aussi un 2^e cycle qui conduit au **diplôme «Danseur interprète : répertoire et création»**. Ce 2^e cycle d'enseignement supérieur s'adresse aux danseurs issus de différentes formations chorégraphiques, titulaires ou non d'un DNSP. Il permet de parfaire la pratique de la danse classique et contemporaine à un niveau préprofessionnel, avec une première année au sein de l'Ensemble chorégraphique du Conservatoire, à la rencontre des chorégraphes d'aujourd'hui et de demain, puis d'une deuxième année de stage d'insertion professionnelle dans les grandes compagnies de ballets et les centres chorégraphiques nationaux.

Le CNSMDP propose également un cursus de notation du mouvement, 1^{er} cycle et 2^e cycle, chacun sur deux ans, qui mène au **diplôme de notateur du mouvement** en notation Benesh ou en notation Laban.

Au **CNSMD de Lyon**, les étudiants ont la possibilité de s'inscrire en **licence Arts et spectacle, parcours «danseur-interprète»**, dans le cadre du partenariat avec l'université Lyon 2. La dernière année du cursus, les danseurs sont intégrés au Jeune Ballet.

● **08 Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon**
3, quai Chauveau – 69266 Lyon Cedex 09
Tél. : 04 72 19 26 26
www.cnsmd-lyon.fr

● **56 Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris**
209, avenue Jean-Jaurès – 75019 Paris
Tél. : 01 40 40 45 45
www.conservatoiredeparis.fr

L'École de danse de l'Opéra national de Paris

CONDITIONS D'ADMISSION

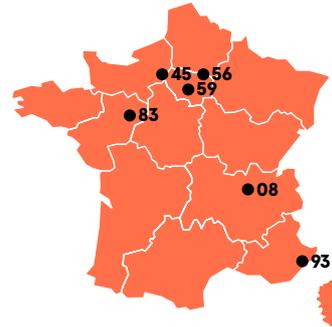
L'admission se fait par le biais d'un stage, dont l'accès est conditionné à une sélection et à l'issue duquel le stagiaire passe un examen d'entrée à l'école.

Il existe deux types de stages, l'un de six mois (de janvier à juin) et l'autre de dix mois (de septembre à juin) selon l'âge du stagiaire. Les candidats ayant dépassé l'âge d'admission (de 8 à 17 ans) et désirant parfaire leur formation de danse classique au sein de l'école sont soumis à une sélection particulière.

CURSUS ET DIPLÔMES

Les études durent **6 ans**. Les trois dernières années de ce cursus conduisent au **diplôme national supérieur professionnel (DNSP) de danseur**. Un parcours de formation conjoint et articulé au DNSP, défini **en partenariat avec l'université Paris Ouest Nanterre La Défense**, permet également aux étudiants d'obtenir une **licence** délivrée par cette université. L'enseignement en danse classique est complété par différents cours de danse (de caractère, contemporain, jazz et folklore), par des cours complémentaires de musique, mime, comédie, droit du spectacle, histoire de la danse ou encore d'anatomie ou de gymnastique. Les élèves sont répartis en six divisions filles et six divisions garçons. L'enseignement général – relevant de l'Éducation nationale – est dispensé au sein de l'école de la classe de CE1 jusqu'au baccalauréat (filière L).

● **45 École de danse de l'Opéra national de Paris**
20, allée de la Danse
92000 Nanterre
Tél. : 01 40 01 80 00
www.operadeparis.fr/artistes/ecole-de-danse



LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ACCRÉDITÉS EN VUE DE LA DÉLIVRANCE DU DNSP DE DANSEUR

Outre les trois établissements publics nationaux mentionnés ci-contre, l'enseignement supérieur en danse s'appuie sur un réseau d'écoles habilitées par l'État à délivrer le **DNSP de danseur**. Les parcours de formation sont proposés par ces écoles en lien avec des cursus d'études conduisant à une **licence délivrée par une université partenaire**.

● **59 Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB)**
14, rue de Madrid
75008 Paris
Tél. : 01 44 90 78 08
www.pspbb.fr

Cet établissement dispense une formation spécifique conduisant au DNSP de danseur dans le domaine de la **danse jazz** et à une licence Arts du spectacle-Danse délivrée par l'université Paris 8.

● **83 École supérieure du Centre national de danse contemporaine (CNDC)**
17, rue de la Tannerie
BP 50107
49101 Angers Cedex 02
Tél. : 02 44 01 22 66
www.cndc.fr

Cet établissement dispense une formation spécifique conduisant au DNSP de danseur dans le domaine de la **danse contemporaine** et à une licence en sciences humaines et sociales/parcours Arts du spectacle-Danse dans le cadre d'un partenariat avec l'université d'Angers.

● **93 Pôle national supérieur de danse Rosella Hightower (PNSD)**
– **Siège :**
5, rue de Colmar
06400 Cannes
– **Adresse administrative :**
140, allée Rosella Hightower
06250 Mougins
Tél. : 04 93 94 79 80
www.pnsd.fr

Le PNSD Rosella Hightower propose plusieurs cursus de formation :

- un cycle préparatoire intégré ;
- un cursus DNSP de danseur basé sur la **complémentarité des techniques classique et contemporaine**, dont la dernière année est proposée sous la forme d'un ballet junior ou en alternance avec une compagnie ;
- la formation au DE de professeur de danse.

Le PNSD dispose d'un campus de formation avec hébergement et restauration. Le PNSD est membre associé de l'université Côte d'Azur.

La formation des professeurs de danse

L'enseignement de la danse est une profession réglementée s'agissant de la danse classique, de la danse de jazz et de la danse contemporaine. Pour enseigner ces disciplines, il faut un haut niveau de pratique et une motivation réelle. Il est obligatoire également d'être titulaire d'un diplôme justifiant de qualifications professionnelles : le **diplôme d'État (DE) de professeur de danse**. Néanmoins, des équivalences existent avec certains autres diplômes, et des dispenses de DE peuvent être obtenues dans certains cas (renommée, expérience confirmée).

CURSUS ET DIPLÔMES

Six établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de la Culture, ainsi que d'autres établissements publics ou privés, sont habilités à dispenser la formation conduisant au DE de professeur de danse. Ce diplôme est actuellement inscrit au niveau 5 du Répertoire national de certification professionnelle (RNCP).

Il a vocation à évoluer au niveau 6 dans les années à venir. La formation dure deux ans, elle correspond à deux années d'études supérieures. Elle peut être suivie en formation initiale ou en formation continue. Les détenteurs du DE danse peuvent suivre une formation complémentaire conduisant au **certificat d'aptitude (CA) aux fonctions de professeur de danse en classique, contemporain et jazz**. Ce diplôme permet d'enseigner comme professeur dans les conservatoires. Le CNSMD de Lyon est le seul établissement habilité à délivrer ce diplôme. Le dispositif est accessible par la voie de la formation initiale et continue.

LES ÉTABLISSEMENTS HABILITÉS À DÉLIVRER LE DIPLÔME D'ÉTAT (DE) DE PROFESSEUR DE DANSE

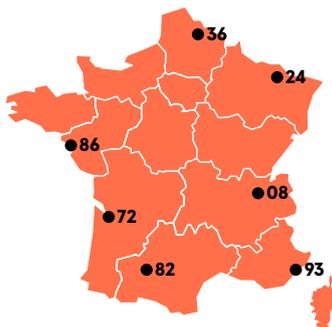
Nota bene : l'habilitation à délivrer le DE étant régulièrement renouvelée, la liste de ces établissements est susceptible de modifications.

● **24 École supérieure des arts de Lorraine (ESAL), pôle musique et danse**
2, rue de Paradis – BP 24081
57000 Metz Cedex 1
Tél. : 03 87 74 28 38
www.cedefem-lorraine.fr

● **36 École supérieure musique et danse (ESMD) Hauts-de-France – Lille**
Rue Alphonse-Colas
59000 Lille
Tél. : 03 28 36 67 94
www.esmd.fr

● **72 Pôle d'enseignement supérieur de la musique et de la danse (PESMD) de Bordeaux Aquitaine**
19, rue Monthyon
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 91 36 84
www.pesmd-bordeaux-aquitaine.com

● **82 Institut supérieur des arts de Toulouse (ISDAT)**
12, place Saint-Pierre
31000 Toulouse
Tél. : 05 31 47 19 42
www.isdat.fr



● **86 Le Pont supérieur, pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne Pays de la Loire**
4 bis, rue Gaëtan-Rondeau – 44200 Nantes
Tél. : 02 40 89 90 50
www.lepontsuperieur.eu

● **93 Pôle national supérieur de danse Rosella Hightower (PNSD)**
– **Siège :**
5, rue de Colmar – 06400 Cannes
– **Adresse administrative :**
140, allée Rosella Hightower – 06250 Mougins
Tél. : 04 93 94 79 80
www.pnsd.fr

Centre de formation danse du Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) de Montpellier
2, avenue Charles-Flahault – 34090 Montpellier
Tél. : 04 67 61 05 22
www.creps-montpellier.org

Cet établissement public local relevant du ministère des Sports, est habilité à délivrer le DE de professeur de danse en formation initiale.

Département STAPS, faculté des sciences et techniques de l'université de Corse Pasquale Paoli – Corte
Cette université propose un cursus de licence STAPS, option « Métiers de la danse », préparant au DE de professeur de danse.
<https://fst.universita.corsica>

Plusieurs centres privés répartis sur l'ensemble du territoire sont habilités à dispenser la formation initiale conduisant au DE de professeur de danse :

- Centre national de la danse en Rhône-Alpes, Institut de pédagogie et de recherche chorégraphiques – Lyon;
- La Manufacture – Centre de formation professionnelle – Aurillac;
- Rencontres internationales de danse contemporaine (RIDC) – Paris;
- Académie internationale de la danse (AID) – Paris;
- École de formation professionnelle Rick Odums, Studios Paris centre – Paris;
- Association Choréa – Paris;
- Studio Harmonic – Paris;
- Espace pléiade de la danse jazz contemporaine / ballet jazz art – Paris;
- Epsedanse – Montpellier;
- Centre de formation James Carlès – Toulouse;
- Centre de danse STUDIO 920 – Quievrechain;
- Centre aixois de formation à l'enseignement de la danse (CAFEDANSE) – Aix-en-Provence;
- Studios du Cours – Marseille;
- Centre de formation professionnelle et d'études supérieures en danse (Off Jazz) – Nice;
- Centre de formation danse Désoblique (CFDd) – Oullins;
- Association l'Artchipel, scène nationale de la Guadeloupe – Basse-Terre;
- Centre Artys'tik – Annecy;
- Danse mouvance – L'Isle sur la Sorgue;
- Format'dance – Baie Mahault.

LE DE AU CENTRE NATIONAL DE LA DANSE

Le Centre national de la danse (CND) dispense des formations continues conduisant au **DE de professeur de danse**, à destination des artistes chorégraphiques pouvant justifier d'une activité professionnelle confirmée.

Son centre de ressources professionnelles, sa médiathèque et la cinémathèque de la danse située dans ses locaux, offrent un large éventail d'informations et de données sur les formations, les métiers de la danse et plus généralement sur l'ensemble du secteur chorégraphique.

Centre national de la danse (CND)

1, rue Victor-Hugo
93507 Pantin Cedex
Tél. : 01 41 83 98 76
www.cnd.fr

LE CA AU CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LYON

Cet établissement public dispense une formation au **Certificat d'aptitude de professeur de danse** (900 heures), diplôme sanctionnant un 2^e cycle de l'enseignement supérieur référencé au niveau 7 du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Il s'inscrit dans le dispositif européen d'enseignement supérieur; il est crédité de 120 ECTS.

Cette formation s'adresse aux professionnels de la danse : danseurs, professeurs, formateurs, souhaitant compléter leur expérience afin de pouvoir être moteur d'une dynamique de projet innovant, et de s'investir dans une recherche sur l'art d'enseigner la danse, tant dans le secteur de l'enseignement public spécialisé que dans celui de la formation. Ils acquièrent aussi les compétences pour encadrer des équipes et peuvent dispenser un enseignement référencé.

La formation est répartie sur 2 ans et se déroule pendant les vacances scolaires sous forme de session ainsi que sous forme de tutorat au cours de l'année.

Un mémoire de recherche est rédigé à l'issue de la formation.

Un dispositif de VAA et VAP peut être mis en place.

● **08 Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon**
3, quai Chauveau – 69266 Lyon Cedex 9
Tél. : 04 72 19 26 26
www.cnsmd-lyon.fr

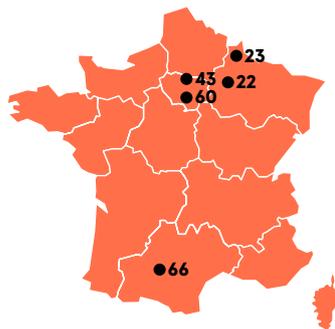
Autre formation

LE MASTER EXERCE

Le master EXERCE, études chorégraphiques « recherche et représentation », est réalisé en partenariat avec l'université Paul-Valéry de Montpellier. Unique en France, cette formation supérieure dans le champ des études chorégraphiques croise recherches pratiques et théoriques du geste représenté.

Institut chorégraphique international (ICI) Centre chorégraphique national Montpellier-Occitanie/Pyrénées-Méditerranée
Agora – boulevard Louis Blanc
34000 Montpellier
Tél. : 04 67 60 06 70
<http://ici-ccn.com/pages/master-exerce>

cirque



Quatre établissements, dont un opérateur d'État (le Centre national des arts du cirque), préparent au **diplôme national supérieur professionnel (DNSP) d'artiste de cirque**. La formation à ce DNSP s'effectue sur **3 années**, en parcours conjoint avec une licence universitaire. Le DNSP d'artiste de cirque est inscrit au niveau 6 du Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP).

Par ailleurs, le CNAC, l'ENACR et l'Académie Fratellini délivrent également le **diplôme d'État (DE) de professeur de cirque**.

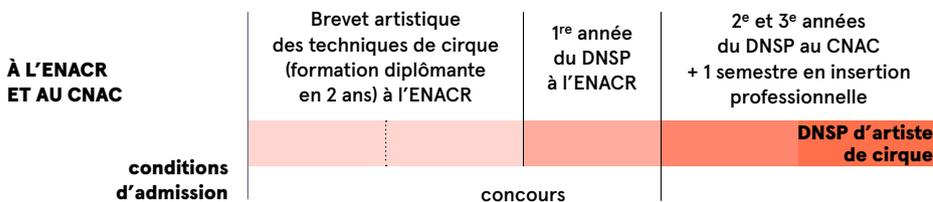
●22 **École nationale supérieure du Centre national des arts du cirque (CNAC)**
1, rue du Cirque – 51000 Châlons-en-Champagne
Tél.: 03 26 21 12 43
www.cnac.fr

●43 **Académie Fratellini, école supérieure du cirque**
1-9, rue des Cheminots
93210 La Plaine-Saint-Denis
Tél.: 01 49 46 00 00
www.academie-fratellini.com

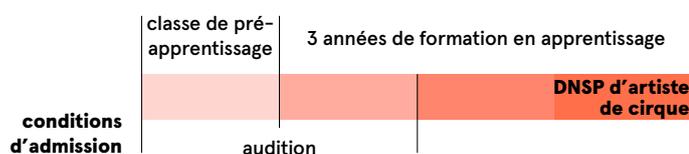
●60 **École nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois (ENACR)**
22, rue Jules-Guesde – 93110 Rosny-sous-Bois
Tél.: 01 56 63 05 40
www.enacr.com

●66 **École supérieure des arts du cirque Toulouse-Occitanie (ESAC TO) – École du Lido**
14, rue de Gaillac – 31500 Toulouse
Tél.: 05 36 25 22 20

SE FORMER AU CIRQUE



À L'ACADÉMIE FRATELLINI



marionnettes

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS DE LA MARIONNETTE

Première activité de l'Institut international de la marionnette, l'École supérieure nationale des arts de la marionnette de Charleville-Mézières prépare au **diplôme national supérieur professionnel (DNSP) de comédien**, spécialité «acteur-marionnettiste». La formation à ce DNSP est assurée sur **3 années**. Le DNSP de comédien est inscrit au niveau 6 du Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP).

●23 **École nationale supérieure des arts de la marionnette**
7, place Winston-Churchill
08000 Charleville-Mézières
Tél.: 03 24 33 72 50
www.marionnette.com

Chaire Innovation Cirque Marionnette (ICiMa) commune à l'Institut international de la marionnette (IIM) et au Centre national des arts du cirque (CNAC).

Créée en 2014 par l'association des pôles de recherche de ces deux établissements, la chaire ICiMa vise à constituer un pôle d'expertise et de compétence à rayonnement national et international, dans différents domaines:

- usages innovants concernant les matériaux, le geste et la prévention des risques dans le spectacle vivant;
- valorisation du patrimoine, médiation autour des arts du cirque et des arts de la marionnette, et développement de leurs publics;
- mise en évidence de l'apport de la créativité du domaine du spectacle vivant à la recherche appliquée (sur l'aménagement et la manipulation des espaces virtuels; sur les processus de soin et sur l'éducation etc.) et développement de nouvelles synergies économiques et sociales.

<https://icima.hypotheses.org>

arts de la rue

La Formation avancée et itinérante des arts de la rue (FAI-AR) propose une formation initiale et continue, dispensée en collaboration étroite avec des structures de création et de diffusion nationales et internationales. Elle s'adresse à des artistes qui ont choisi d'inscrire leur projet dans l'espace public.

FAI-AR
La Cité des arts de la rue
225, avenue des Aygalades
13015 Marseille
Tél.: 04 91 69 74 67
www.faiar.org

INSTITUT TECHNOLOGIQUE EUROPÉEN DES MÉTIERS DE LA MUSIQUE (ITEMM)

Ce centre de formation prépare aux métiers de la **facture instrumentale** (accord des pianos, fabrication, réparation, restauration en piano, instruments à vent, guitare et accordéon), de la **régie du son** (spectacle vivant, multimédia) et du **commerce** des produits musicaux (instruments de musique, disque, musique en ligne).

Établissement unique à vocation internationale, il propose également des modules de formation continue, développe des projets de formation sur mesure, et apporte son expertise auprès de pays étrangers.

Agréé pôle national d'innovation, il facilite la valorisation, l'observation et le développement des entreprises de ce secteur.

ITEMM

71, avenue Olivier-Messiaen
72000 Le Mans
Tél. : 02 43 39 39 00
www.itemm.fr

CENTRE NATIONAL DE FORMATION D'APPRENTIS FACTEURS D'ORGUES D'ESCHAU

Cet établissement, géré par la Chambre de métiers d'Alsace, regroupe des **apprentis** de la France entière et prépare en **alternance** aux **diplômes délivrés par l'Éducation nationale en facture d'orgues et tuyauterie en orgues**.

Il dispose d'équipements techniques spécifiques (atelier de facture d'orgue, atelier de tuyauterie avec table à couler et raboteuse de feuille d'étain, et un grand orgue en salle de conférence).

Le facteur d'orgues est un **artisan créateur** qui peut s'exprimer au travers de la construction d'instruments neufs. Il peut être également un **artisan restaurateur** sachant s'adapter aux œuvres du passé qui lui sont confiées.

Centre national de formation d'apprentis facteurs d'orgues

21, rue des Fusiliers-Marins
BP 30415 - Eschau
67412 Illkirch Cedex
Tél. : 03 88 59 00 81
www.cnfafo-eschau.fr

ÉCOLE NATIONALE DE LUTHERIE DE MIRECOURT

Cette école prépare, après la troisième, au **Brevet de technicien de facture instrumentale en lutherie** et au **diplôme des métiers d'art de lutherie**.

École nationale de lutherie Lycée Jean-Baptiste Vuillaume

5, avenue Graillet
BP 109
88500 Mirecourt Cedex
Tél. : 03 29 37 56 00

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE AUX TECHNIQUES DU SPECTACLE (CFPTS) DE BAGNOLET

Le CFPTS est le partenaire pédagogique du Centre de formation d'apprentis (CFA) du spectacle vivant et de l'audiovisuel qui dispense, en formation initiale en apprentissage et en alternance sur deux ans, une formation générale technologique et pratique des métiers du spectacle vivant et de l'audiovisuel. Dans sa partie spectacle vivant, le CFA prépare ainsi, avec le CFPTS, au titre de **régisseur de spectacle** dans ses trois spécialités principales : plateau, lumière, son, et prochainement au métier de **technicien lumière**. C'est une filière de formation à la fois diplômante et qualifiante.

Le CFPTS assure également une centaine de formations continues par an (environ 200 sessions) dans tous les domaines techniques (plateau, lumière, son, vidéo, décor/accessoires, régie, prévention des risques), ainsi que pour l'administration de spectacle vivant et pour tous les métiers du secteur (régisseurs, technicien, décorateurs, directeur technique, machiniste, constructeur, pupitreur...).

Au-delà de son offre de formation annuelle, le CFPTS propose aux entreprises du secteur des formations à la carte. Le CFPTS est aussi un lieu ressource et de recherche-action plongé au cœur des problématiques professionnelles.

CFPTS

92, avenue Gallieni
92170 Bagnolet
Tél. : 01 48 97 25 16
www.cfpts.com

L'INSTITUT SUPÉRIEUR DES TECHNIQUES DU SPECTACLE (ISTS) D'AVIGNON

Organisme de formation continue émanant du théâtre public, l'ISTS est impliqué au niveau national et international dans la réflexion et le conseil sur les pratiques professionnelles. Chaque saison, l'ISTS propose un programme de formations originales aux techniques du spectacle vivant allant des formations diplômantes (destinées aux cadres) aux perfectionnements. Pour s'adapter au mieux aux attentes de la profession, l'ISTS confie ses enseignements à des praticiens en exercice reconnus.

Certaines formations sont réalisées de préférence au sein de l'entreprise, en réunissant le cas échéant des personnels de plusieurs employeurs pour atteindre un plus haut degré d'efficacité. L'ISTS assure la formation de **régisseur et directeur technique** (ce dernier titre est enregistré au niveau 7 de la certification professionnelle).

ISTS

Espace Saint-Louis
20, rue Portail-Boquier
84000 Avignon
Tél. : 04 90 14 14 17
www.ists-avignon.com

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DRAMATIQUE DU THÉÂTRE NATIONAL DE STRASBOURG (TNS)

La particularité de cette école, habilitée à délivrer le DNSP de comédien, est d'être indissociable du théâtre national de Strasbourg. Sa logique pédagogique est celle de l'**interdisciplinarité** : elle forme aussi bien des **régisseurs-créateurs** et des **scénographes-costumiers** que des acteurs, des dramaturges et des metteurs en scène. (► p. 47)

●29 École supérieure d'art dramatique du théâtre national de Strasbourg (TNS)

1, avenue de la Marseillaise
67000 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 24 88 08/59
www.tns.fr

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE (ENSATT)

Sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'ENSATT forme des acteurs, scénographes, costumiers, concepteurs lumière, concepteurs son, écrivains dramaturges, directeurs techniques, metteurs en scène et administrateurs du spectacle vivant. L'école accueille une **cinquantaine d'élèves chaque année**.

L'admission à la formation initiale, ouverte aux élèves détenteurs d'un diplôme de niveau bac + 2, se fait par voie de concours spécifique à chaque département de formation et sous conditions d'âge : 18 ans révolus, et 24 ans ou 27 ans maximum selon le département de formation souhaité.

Les études durent **3 ans** et conduisent à un diplôme au grade de **master**.

ENSATT

4, rue Sœur-Bouvier
69322 Lyon Cedex 05
Tél. : 04 78 15 05 05
www.ensatt.fr

des centres de ressources

MUSIQUE

Cité de la musique-Philharmonie de Paris Médiathèque

221, avenue Jean-Jaurès
75019 Paris
Tél. : 01 44 84 89 45
<http://metiers.philharmoniedeparis.fr>

La médiathèque de la Philharmonie de Paris propose :

- sur place : une expertise en matière d'orientation dans le secteur de la musique : informations, conseils, *speed-meeting* et entretiens individuels ;
- en ligne : des fiches pratiques, bases de données et autres informations riches et précises sur l'enseignement, la pratique, les métiers de la musique, les formations supérieures et la vie professionnelle.

Centre d'informations et de ressources pour les musiques actuelles (IRMA)

22, rue Soleillet
75980 Paris Cedex 20
Tél. : 01 43 15 11 11
www.irma.asso.fr
www.irmawork.com

L'IRMA est un organisme de formation professionnelle continue dans les métiers et les compétences des activités du domaine musical (labels, tourneurs, management d'artistes, droits d'auteurs, organisation de spectacles,...).

L'IRMA rend accessible, via ses annuaires et ses sites, une base de données recensant les formations artistiques, techniques et administratives identifiées sur l'ensemble du territoire français. Il gère également une plateforme de recrutement - Irmawork - publiant quotidiennement des offres d'emplois et de stages.

DANSE

Centre national de la danse (CND)

1, rue Victor-Hugo
93507 Pantin Cedex
Tél. : 01 41 83 27 27
www.cnd.fr

Lieu de formation, le Centre national de la danse est également le centre national de ressources documentaires concernant l'ensemble des métiers de la danse ainsi qu'une institution de création et de diffusion de cet art au niveau national.

Son centre de ressources professionnelles, sa médiathèque et la cinémathèque de la danse situés dans ses locaux, offrent un large éventail d'informations et de données sur les formations et les métiers de la danse.

Par ailleurs, le CND est chargé de soutenir et d'accompagner la recherche en danse, la constitution de ressources, la mise en réseau de doctorants, de chercheurs, de notateurs, la connaissance et l'activation des répertoires chorégraphiques. Il met en œuvre un programme d'aide intitulé « Aide à la recherche et au patrimoine en danse » qui a pour objectif de soutenir la conception, le développement et la diffusion de ressources en danse, élaborées par les professionnels du secteur.

THÉÂTRE, CIRQUE, ARTS DE LA RUE

ARTCENA

- Site Legendre :
134, rue Legendre
75017 Paris
Tél. : 01 44 61 84 85
- Site Folie Méricourt :
68, rue de la Folie Méricourt
75011 Paris
Tél. : 01 55 28 10 10
www.artcena.fr

Né en 2016 de l'alliance du Centre national du théâtre et de Hors les murs, le centre de ressources ARTCENA accompagne les professionnels et répond aux besoins des différents publics (grand public, étudiants, enseignants, chercheurs...).

Les missions d'ARTCENA s'articulent autour de trois axes :

- le partage des connaissances (création d'un portail numérique de référence, éditions) ;
- l'accompagnement professionnel (conseils et formations) ;
- le soutien au rayonnement des arts du cirque, de la rue et du théâtre, par différents dispositifs favorisant la promotion de la création (aide à la création de textes dramatiques, grands prix de littérature, etc.) et le développement international (coordination de réseau, programme pour la mobilité et la coopération transnationale, etc.).

SUR LE SITE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

www.culture.gouv.fr/Thematiques/Musique/Enseignement-formation-et-metiers

www.culture.gouv.fr/Thematiques/Danse/Enseignement-formation-et-metiers

www.culture.gouv.fr/Thematiques/Theatre-spectacles/Enseignement-et-formation

OÙ S'INFORMER

Ministère de la Culture

Direction générale de la création artistique

Sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche/bureau de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle
62, rue Beaubourg
75003 Paris Cedex 03
Tél. : 01 40 15 89 38